

Comment prévenir les violences sexistes et sexuelles dans la FPT et la FPH ?

Le Fonds national de prévention (FNP) de la CNRACL a lancé un appel à projets, « **Prévention des violences sexistes et sexuelles** », visant à soutenir les employeurs de la Fonction publique territoriale et hospitalière dans la prévention de ces violences.

L'objectif est de réduire leur occurrence et de fournir aux agents victimes, témoins et managers les outils nécessaires pour réagir efficacement, y compris par le biais de dispositifs de signalement. Cet appel encourage les employeurs à élaborer des plans d'action sur la prévention des violences sexistes et sexuelles, favorise l'échange de pratiques, la valorisation des actions préventives et la création de recommandations. Il s'étend sur 24 mois et comprend deux phases : un diagnostic des situations de travail et la mise en œuvre d'un plan d'action.

La CNRACL financera à hauteur de 15 jours par entité pour la réalisation du diagnostic et prendra en charge les coûts. Les employeurs retenus bénéficieront d'un soutien financier plafonné à 400 000 euros, comprenant une part fixe et un forfait par agent affilié à la CNRACL participant à la démarche. Ce financement couvrira les frais internes, les actions de prévention et les déplacements.